



GT CHSCT du 28 janvier 2022

Bilan covid du département :

Point sanitaire : sur la semaine en cours, de lundi à jeudi inclus : **1044 élèves positifs, 41 enseignants positifs.**

4 classes 6eme fermées à Giromagny

1 classe 4eme Mozart

1 classe 5eme au collège de Sainte Marie

2 écoles fermées à Valdoie Frahier [périscolaire et cantine fortement impactés] et à Saint Germain-Chatelet [équipe malade] ("continuité pédagogique assurée" : mais comment la continuité pédagogique peut elle être assurée quand l'intégralité de l'équipe pédagogique est clouée au lit ?! mystère !!!)

Le département du Territoire de Belfort est en train de se stabiliser au niveau du taux d'incidence selon l'ARS qui a rencontré la DASEN hier soir.

Les **autotests gratuits** sont prévus pour tous les personnels : Enseignants, AESH, service civique. Pour les ATSEM, la DSDEN ne peut pas éditer les attestations à leurs noms car elle n'en a pas la connaissance.

Les prioritaires :

Dans la FAQ, les enseignants ne le sont pas, pouvez-vous communiquer clairement sur votre position dans le département, de nombreux collègues se sont interrogés ce week-end ...

Une communication orale avait été faite en ce sens, mais ça n'avait pas été encore écrit car le préfet devait valider. Mme la DASEN souhaitait une harmonisation académique, ça sera fait prochainement.

Encore une fois nous constatons que le temps passe et que le temps de l'administration est plus lent que le temps du terrain.

Enseignants non remplacés :

Quel document donner aux parents pour attester que leur enfant ne peut pas être accueilli à l'école? les parents en ont besoin pour leur employeur.

Cf FAQ : Le fonctionnaire devant assurer la garde de son enfant en raison de la fermeture de son établissement d'accueil, de sa classe ou de sa section, ou encore lorsque l'enfant est identifié par l'Assurance Maladie comme étant « contact à risque », est placé, lorsque le travail à distance n'est pas possible, et, sur présentation d'un justificatif de l'établissement attestant que l'enfant ne peut être accueilli, ou d'un document de l'assurance maladie attestant que l'enfant est considéré comme « contact à risque », en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Où en sommes-nous ?

"Toutes les attestations parentales ont été transmises", mais ce sont les attestations liées à des cas de COVID dans les classes... Nous souhaitons un écrit officiel de l'administration indiquant que par manque de remplaçant, les enfants ne pouvaient pas être accueillis.

"Il n'y aura pas d'écrit de ce type indiquant qu'il n'y a pas de remplaçant."

Si les écoles en font elles-mêmes, soit, mais l'administration n'en donnera pas ! On peut méditer sur ce que cela signifie... Refus de reconnaître le manque de remplaçants...

Pourtant, cette semaine, il y a eu jusqu'à 112 classes non remplacées : c'est énorme !

Classes fermées Pouvez-vous nous donner la définition des “classes fermées” qui apparaissent dans les communications du rectorat ? Pourquoi sont-elles “fermées” ? Manque de remplaçant ? Trop grand nombre de cas de covid ? A partir de combien de cas+ la fermeture d’une classe doit-elle / peut-elle être envisagée ?	Dans les 112 classes non remplacées, il y a : - des classes sans remplaçant mais pas “fermées” (vous suivez ?) - des classes fermées car l’enseignant est malade / garde son enfant. Moralité : si le COVID circule dans une école à des taux stratosphériques comme c’est le cas un peu partout, les classes ne ferment pas SAUF SI VOUS TOMBEZ MALADE ! Ça laisse songeur...
Suivi pédagogique de ces élèves : C’est un leurre de répéter à l’envie que les écoles sont ouvertes : les élèves sont à la maison car leur enseignant est contaminé à l’école et n’ont pas de cours !!!! puis les élèves partent, reviennent, sont contaminés... Nous n’avons jamais les mêmes. La période 3 est un no-man’s land pédagogique, les progressions sont en stand-by. Les parents s’emparent des ENT, mails pro... pour demander / exiger devoirs / continuité pédagogique : nous connaissons la réponse à leur apporter mais c’est coûteux en temps et en énergie de leur répondre. Il faut envisager une création d’une charte du bon usage du numérique.	“Il y a l’ENT pour déposer des cours ou des photocopies et c’est tout.” Renvoi à la FAQ p31 où il est écrit ce que les parents peuvent demander “à minima”. Ça ne change rien par rapport à d’habitude par rapport à une absence “normale”. Par rapport aux exigences des parents, la DASEN maintient sa position de rappeler aux parents que “l’école publique n’est pas une garderie”, et qu’elle rappellerait aux chefs d’établissement à l’occasion d’un prochain groupe de travail que les enseignants ne devaient pas rester seuls face à l’agressivité de certains parents.
Protection des personnels : Les masques chirurgicaux sont-ils arrivés ? Les masques FFP2 également ? Seront ils en nombre suffisant pour que tous ceux qui en souhaitent en soient équipés ?	Priorité aux enseignants de maternelle et AESH, puis CP et CE1 Distribution en cours pour les priorités 1 et 2. Personnels vulnérables des collèges et des lycées pourront aussi en bénéficier. Les premiers retours à l’heure où nous rédigeons ce compte rendu nous indiquent que les FFP2 livrés aux écoles sont des masques anti-poussière ! “Pratique” quand les écoles connaissent des problèmes de ménage, mais ô combien méprisant encore une fois ! On croit rêver !
Les recrutements : - Quand la liste complémentaire sera-t-elle ouverte et combien d’enseignants peuvent être recrutés ? Même si, comme vous le savez, nous sommes opposés à ce type de recrutement qui se fait au détriment de personnels formés et recrutés de manière pérenne, nous souhaiterions savoir : - Où en sommes-nous du recrutement des contractuels ?	Pas de retraités, 12 ETP contractuels. Liste complémentaire : 2 PE sont contactés. Ils ont accepté. Sur, 2 recrutements L’une est contractuelle dans le Doubs. Les LC seront sur le terrain jusqu’à la fin de l’année et stagiaires l’année prochaine, “comme au temps des IUFM”. Pour le second degré, on attend les directives du rectorat.

EPS : quand les professeurs d'EPS pourront-ils retourner à la piscine ? Certains établissements seraient autorisés à y retourner... Les règles doivent être claires et les mêmes pour tout le monde. Qu'en est il ?	Reprise de la natation pour le second degré. Premier degré : pas de natation, et pas de changement de protocole jusqu'aux vacances.
EILE (Enseignements internationaux de langues étrangères)	Ils sont suspendus jusqu'aux vacances.

D'autres questions que nous avons préparées suites à vos remontées ou à nos observations du terrain n'ont pas pu être posées faute de temps puisque nous n'avions que 50 minutes disponibles.

Certaines questions sont presque devenues obsolètes, d'autres sont toujours aussi urgentes, aussi nous les transmettons à l'administration et espérons avoir des réponses avant le prochain GT prévu dans 7 jours.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations.

Vos représentantes FSU - SNUipp et SNES en CHSCT
Mélanie MORGA-BLACHE et Elvire CELMA